

CONTRIBUTIONS DES CONSEILS DES QUARTIERS DU 4 ET 20 JUILLET 2022 – SYNTHÈSE DES ECHANGES

1. Contributions du conseil de quartier de Monplaisir (69008) suite à une réunion d'information du 4 juillet 2022 :

Le conseil de quartier de Monplaisir s'est réuni le 4 juillet 2022 afin d'échanger sur le projet de la consultation sur le site Guillot-Bourdeix. A l'issue, une liste de suggestions a été formulée compte aux futurs usages du site :

- Hôtel Restaurant Gastronomique au dernier étage de la tour (afin de tirer vers le haut la restauration du quartier Montplaisir) :
 - o végétalisation des surfaces verticales, agrandissement des surfaces habitables par « élargissement » de la tour.
- Bistronomie et glacier en RDC de la tour avec terrasse permanente à usage mixte ;
- Espace « bucolique » pour « pique-nique » paysagé protégé des nuisances urbaines par les constructions neuves (et réciproquement pour les habitations existantes) en alternative à la consommation dans la rue / sur trottoir ;
- Conciergerie relayant l'activité commerciale de l'avenue des frères lumières dont restauration avec livraisons (hébergement santé) excluant les véhicules thermiques, offrant un ensemble de services avec recours prioritaire aux commerçants de l'avenue des Frères Lumières (pressing, cordonnier, serrurier, commande de repas) ;
- Exclusion des ventes à emporter sur le site (uniquement des livraisons en mode doux pour ne pas générer des nuisances supplémentaires) ;
- Espaces d'Arrêt temporaire en surface (livraisons, taxis, déchargement des bagages pour Accès Hotel et Appart'Hotel) ;
- Adaptation du stationnement en sous-sol aux nouveaux besoins créés par les usages supplémentaires afin d'éviter les débordements sur les stationnements périphériques à fortiori sur rue Jean Perreal encore gratuite, avec exploitation entrée parking sous-terrain sur l'avenue des frères Lumières et création d'accès de sorties supplémentaires notamment sur le cours Albert Thomas ;
- Prise en compte des besoins de réaménagement de la rue des frères lumières et la rue Jean Perréal en terme de sécurité des nouvelles mobilités ;
- Création d'une voie verte « Nouvelles Mobilités » du Boulevard Jean XXIII au Cours Albert Thomas via la rue Jean Perréal, avec liens axe Frères Lumières et Cours Albert Thomas, donnant sur la Place d'Arsonval ;
- Création d'une voie traversante à sens unique (Av. des Frères Lumières / Cours Albert Thomas) dédiée aux usages locaux (Stationnements pour Livraisons, Taxis, Locataires) avec trottoirs pour Piétons sous abri Végétalisé ;
- Immeuble R+4 à 5 maximums avec appartements avec terrasses et toitures végétalisées en périphérie du terrain donnant sur l'avenue des Frères Lumières, en remplacement EPIC et sur Parking actuel ;
- Musée du patrimoine industriel lyonnais (Berlier, Frères Lumières, laboratoires pharmaceutiques) et/ou musée de la médecine lyonnaise serait le bienvenu notamment en réinstallant celui qui existe dans la fac de médecine (peu connu) ;
- Démolition Bâtiment Epic pour construction immeuble logements.

2. Conseils des quartiers de Monplaisir (69008), Bachut-Transvaal (69008), Dauphiné-Sans-souci (69008) et Monchat (69003)

Ordre du jour :

- Introduction par M. le Maire du 8^{ème} arrondissement et M. Lesueur, adjoint à l'urbanisme, grands projets et gestion du patrimoine immobilier de la mairie du 8^{ème} arrondissement.
- Présentation de la consultation internationale C40 portant sur la tour Guillot Bourdeix (ex-CIRC) par les services de la Ville
- Contribution libre du conseil de quartier sans la présence des élus

Présents : 35 membres des conseils de quartier de Monplaisir, Bachut Transvaal, Dauphiné-Sans-souci et Monchat.

1. Introduction

Ce conseil de quartier constitue une première entrée de participation des habitants à l'appel à projets organisé. Les contributions qui en ressortiront seront mises à disposition des candidats potentiels à la consultation pour qu'ils puissent en prendre connaissance et éventuellement prendre en compte ces contributions.

Des possibilités de réunions publiques ultérieures seront offertes ultérieurement avec les porteurs de projets.

2. Présentation de la consultation.

L'ensemble des informations et des documents de la consultation sont disponibles sur la page internet suivante :

<https://www.c40reinventingcities.org/en/professionals/sites-in-competition/tour-guillot-et-auditorium-bourdeix-ex-circ-1623.html>

La Ville précise qu'une phase de dialogue avec les 3 à 5 candidats retenus est prévue durant la phase 2, avant la remise des offres définitives et la sélection du projet lauréat.

3. Contributions du conseil de quartier

Le conseil de quartier souligne en introduction et à différentes reprises durant les échanges la crainte que les projets soient marqués par un trop fort souci de rentabilité économique au détriment de la réponse aux besoins du quartier (densité vs / végétalisation, activités économiques vs/ réponses aux besoins des habitants et du quartier).

Durant les échanges, de nombreuses interrogations ont porté sur l'évolution du site et en particulier le devenir des bâtiments existants et la construction de nouveaux bâtiments. La Ville précise que la fiche de site invite les porteurs de projet à réhabiliter la tour et l'auditorium. Certains participants soulignent la qualité du bâtiment Latarjet construit récemment. Le souhait d'une végétalisation massive du site est très fortement souligné par les participants, compte-tenu du manque de parc et espaces verts accessibles dans le 8^e arrondissement.

Au préalable, le conseil de quartier relève que le contexte urbain doit être pris en compte par les porteurs de projets.

- Utilisation des sous-sols :

Les participants s'interrogent sur le stationnement en sous-sol. La Ville précise qu'il est souhaité que les porteurs de projets aient une réflexion sur les nouveaux usages possibles des sous-sols actuellement caractérisés par des volumes atypiques. Dans la perspective d'un projet zéro carbone, le stationnement pour les voitures sera limité.

- Utilisation des sols :

- Stationnement : Les futurs usages du site, qui devraient générer une augmentation des usages, ne doivent pas générer de nuisances supplémentaires et notamment du trafic supplémentaire de voitures. La suppression du stationnement en surface est souhaitée au bénéfice d'une forte végétalisation du site, dès lors que le celui-ci est situé dans une zone très bien desservie par les transports en commun.
- Commerces : Le conseil de quartier est partagé sur la question des commerces. Pour certains, il est souhaité la construction de rez-de-chaussée commerciaux afin de permettre une continuité commerciale de l'avenue des Frères Lumières et palier un manque. Pour d'autres, il y a suffisamment de commerces dans le quartier et la création de commerce ne doit se faire au détriment de la création d'espaces végétalisés.
- Végétalisation : Il est souhaité de manière consensuelle la création d'espaces verts ouverts au public et traversant, ouverts sur les deux avenues. En outre, il est souhaité la création de « vrais jardins », pas de plantation en bacs.
- Création de pistes cyclables ;
- Création de bornes de recharge pour voitures électriques.

- Utilisation des bâtiments :

De manière générale, il est souhaité de manière consensuelle que l'auditorium, ainsi que certains étages de la tour soient des lieux ouverts au quartier, accessibles à la population.

Il est également souligné que le bâtiment Sasakawa, a pour désavantage de prendre de la surface au sol et que son utilité de ce bâtiment pourrait être interrogée. D'autres soulignent toutefois la réutilisation possible des salles de conférence.

Usages proposés :

- espace de coworking pour les jeunes entrepreneurs afin de faciliter le travail et la rencontre ;
- activités dans le domaine de la santé et de la recherche en lien avec le pôle santé Est (Inserm, hôpitaux...) ;
- création d'espaces de services au public : MJC, espaces culturels, espaces sportifs, lieux de formation à des métiers en tension,... ;
- Incubateur d'entreprises en matière de transition écologique ;
- Création de logement étudiant et senior avec des lieux communs pour favoriser le lien intergénérationnel ;
- Habitat partagé et coopératif ;
- Hôtel hospitalier ;
- Activités qui permettraient de favoriser la vie du quartier le week-end ;
- Restauration « associative », « éthique », « locale », favorisant les « structures d'insertion » ouverte le soir et le week-end ;
- Piscine (piscine du quartier a fermé) ;
- Ouverture de l'auditorium au public, en particulier aux structures associatives ;
- Ouverture du site et de l'auditorium à l'Institut Lumière, pour accueillir des cinéastes ou encore accueillir le festival Lumière

- Contributions diverses :

- Occupation provisoire d'espaces exploitables avant et pendant la mise en œuvre des travaux au service du quartier et pour répondre aux besoins des habitants ;
- Ouverture du bâtiment Latarjet sur la rue Feuillat ;
- Favoriser la multiplicité des activités et des acteurs afin d'éviter d'avoir des bâtiments vides à certains moments (journée, week-end, soirée) et animer le quartier très résidentiel notamment côté 3^e arrondissement ;
- Donner une identité au projet et au site ;
- Créer un mur végétal pour la tour (notamment sur le mur borgne)